

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 606

présenté par

M. Sirugue, Mme Pérol-Dumont, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, Philippe Martin, M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
à l'amendement n° 86 (rect.) de la commission des affaires culturelles  
-----

à l'ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , les établissements publics de coopération intercommunale, les organismes mentionnés à l'article L. 5313-1 et suivants du code du travail et les organismes mentionnés à l'article L. 5131-2 du code du travail. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble important de prévoir une juste représentation des Maisons de l'emploi et des PLIE dans le cadre du programme départemental d'insertion et surtout lorsqu'il s'agit de réaliser un pacte territorial